

Compte-rendu de la réunion
De l'association « Foyer Socio-Educatif du Collège de Pouilly-sur-Loire » en date du 12/03/2024 .

Le 12 mars 2024 à 17h00, les membres de l'association Foyer Socio-Educatif du Collège de Pouilly-sur-Loire se sont réunis au Collège de Pouilly-sur-Loire, Chemin des Guilleraults 58150 Pouilly-sur-Loire, sur convocation écrite faite par la Présidente en date du 05 mars 2024.

Étaient présents :

- Madame BONIOU, Présidente
- Madame CHOQUET, Présidente adjointe
- Madame NAMY, Trésorière
- Madame GALLOIS, Secrétaire
- Madame JASON, membre et Principale du collège
- Mesdemoiselles MERCIER, JUGE-BOULOGNE et M. DE CARVALO S'ALOPES, membres et élèves de 3e.
- Mesdemoiselles NOCLIN, DUMAILLET, BARRIERE et VILLATTE, membres et élèves de 4e.
- Madame MARTIN-RICOTE, membre et parent d'élève.

La présidente Mme BONIOU a évoqué l'ordre du jour qui comprenait la prévision d'une participation financière du FSE lors des concours proposés par les enseignants afin de financer des prix à remettre aux élèves. Puis une courte mise à jour au sujet de l'application YAPLA et enfin l'organisation de la soirée du FSE qui se tiendra le 12 avril 2024.

Pour commencer, Mme la Présidente a suggéré le vote prochain d'un budget de 100 euros maximum pour un groupe de 20 élèves ou moins, confié aux enseignants par le FSE pour acheter des lots lors des remises de prix suite à une participation à des concours (par exemple le concours du festival de littérature jeunesse de la médiathèque de Cosne-Cours-Sur-Loire ou le Rallye Maths). Il a été évoqué la possibilité d'ajouter à cela un euro par élève supplémentaire si le groupe venait à dépasser les 20 élèves.

Ensuite, Mme la Présidente ainsi que Mme Namy, trésorière du FSE, ont expliqué qu'un remboursement partiel avait été effectué par le Crédit Agricole concernant les frais excédentaires prélevés par la banque pour la gestion de notre compte associatif alors même que le FSE a souscrit à l'application YAPLA l'an dernier pour ne plus avoir à payer de frais bancaires. Elles sont dans l'attente de la dernière régularisation restante après avoir rencontré notre conseiller clientèle la semaine passée.

Par la suite, les membres présents ont évoqué la soirée du FSE qui aura lieu le 12 avril 2024 dans la salle des fêtes de Pouilly-sur-Loire entre 18h30 à 23h30. D'abord le thème plébiscité par les élèves cette année est « Chic et Choc ».

Dans un deuxième temps, il a été décidé que suite aux retours de l'an passé, les élèves quitteront la soirée à des créneaux distincts afin d'éviter des problèmes d'organisation et d'attente à l'entrée de la salle des fêtes. Par conséquent les 6e partiront à 22h, les 5e à 22h30, les 4e à 23h00 et les 3e à 23h30. Bien évidemment les élèves qui souhaiteront partir avant ces horaires pourront le faire et le FSE acceptera également des exceptions pour les fratries : les petits auront la possibilité de rester avec leurs aînés avec l'autorisation préalable de leurs parents.

Suite également aux retours de la dernière soirée et particulièrement des personnes en charge des vestiaires, il a été décidé après concertation avec les élèves présents, la mise en place de créneaux pour l'utilisation du téléphone afin d'éviter que tous les élèves se retrouvent à les réclamer en même temps au vestiaire. Le FSE souhaite que les participants continuent à laisser leurs téléphones aux vestiaires pour éviter tout problème concernant la prise de photo lors de la soirée. Les créneaux précis restent encore à déterminer. De plus, il a été décidé qu'un seul coin photo sera mis en place cette année et qu'il sera installé dans la salle. Mme Choquet ne sera plus à l'accueil et aura davantage de liberté pour photographier les participants durant la soirée. Cette décision a été prise aussi pour fluidifier le passage dans les vestiaires.

Concernant les tarifs de la soirée, les tarifs des entrées et des consommations sont séparés. Le FSE propose un tarif de 1€ l'entrée pour les adhérents et 2€ pour les non-adhérents. Les eco-cups sont à 1€ et sont consignées. Une carte de 10 consommations de boissons coûtera 3€, on ne fera pas payer la nourriture apportée par les parents. Il sera possible d'utiliser une carte de consommation restante de l'an dernier. Pour éviter aux élèves d'apporter de l'argent, les entrées et les consommations seront payées à l'avance en même temps que l'inscription.

Afin de gérer au mieux la nourriture apportée généreusement par les parents, Mme Namy a mis au point un tableau collaboratif qui sera diffusé prochainement sur Eclat et dans lequel les parents qui souhaitent préparer un plat pour la soirée pourront s'inscrire et indiquer ce qu'ils cuisineront. L'an passé ces derniers ont été particulièrement productifs et beaucoup de nourriture est restée à la fin de la soirée. C'est pourquoi pour éviter le gaspillage, le FSE souhaite réguler tout cela. Les membres présents ont plébiscité cette nouvelle organisation.

A été également évoquée la mise en place d'étiquettes ou tout autre solution qui permettrait d'identifier les gobelets consignés des participants, abandonnés après la soirée.

Les élèves vont pouvoir comme l'année dernière déposer leurs propositions de musiques afin de constituer une playlist. Cette dernière sera passée en revue par Mme Choquet et M. Limpens afin de retirer toute musique inappropriée au contexte éducatif. Une boîte à suggestions sera mise à disposition des élèves dans le hall du collège.

Le FSE souhaite maintenir l'élection du meilleur duo de la soirée. Les élèves pourront défiler en binômes mixtes ou non, afin de se présenter. La Présidente du FSE a rappelé que les binômes devaient être volontaires et pas inscrits en cachette par leurs camarades.

Pour finir, il a été convenu que les fiches d'inscriptions seraient à rendre avant le 27 mars 2024. Passée cette date aucune inscription supplémentaire ne sera acceptée. Il a été rappelé que seuls les élèves scolarisés cette année étaient acceptés. Les frères et sœurs, amis ... seront systématiquement refusés à l'entrée.

La Présidente a levé la séance à 18h55.

La Présidente
Marine BONIOU

La Secrétaire
Anaïs GALLOIS